



## La vie des normes – Introduction générale

par Françoise Heitz et Yann Philippe

Savoirs en prisme, 2014

n° 3, « La vie des normes », pages 9-20

ISSN : **2260-7838**

DOI : <https://doi.org/10.34929/sep.vio3.40>



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence  
*Creative commons* Attribution, pas d'utilisation commerciale,  
pas de modification 4.0 International

Éditions et presses universitaires de Reims  
Bibliothèque universitaire Robert de Sorbon  
Av. François-Mauriac, CS 40019, 51 726 Reims Cedex  
[www.univ-reims.fr/epure](http://www.univ-reims.fr/epure)

  
UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE

  
L'ÉPIQUE

## La vie des normes – Introduction générale

Nous sommes entrés dans un type de société où le pouvoir de la loi est en train non pas de régresser, mais de s'intégrer à un pouvoir beaucoup plus général : en gros celui de la norme<sup>1</sup>.

Dans son numéro 3, la revue électronique *Savoirs en Prisme* prolonge la réflexion sur les normes. Après un numéro 2 « Normes, Marges, Transgressions », consacré à penser, à nouveaux frais, les normes dans leur rapport à la fois constitutif, dialectique et « canonique » avec les marges et la transgression, le numéro 3 est l'occasion de resserrer l'interrogation sur l'objet même des normes. En prolongeant l'approche pluridisciplinaire qui constitue l'identité et la raison d'être de la revue, il s'agit, par un détour métaphorique, d'interroger sous un angle dynamique les normes comme si elles étaient douées d'une « vie propre », afin de concentrer l'attention sur les processus qui les font, les défont et les refont. L'invitation faite par M. Foucault en 1976 à penser le passage d'une société articulée sur la loi à une société articulée sur la norme n'est pas ici prise à la lettre mais constitue une invitation à ouvrir une perspective anthropologique sur l'histoire longue des processus normatifs tout en considérant les effets de ceux-ci dans notre univers contemporain. Il s'agit donc moins de réaliser/produire la grande réflexion diachronique à laquelle invitait le philosophe dans « L'extension sociale de la norme » que d'examiner de manière historique, littéraire ou artistique le processus dynamique et concret d'extension des normes, de manière à penser en retour leur prolifération dans le monde contemporain.

Apparition (naissance), développement (croissance), épuisement (vieillesse), disparition (mort), transmission (héritages) des normes. Comment les normes apparaissent-elles, se développent-elles, disparaissent et se transmettent-elles ? Quand, comment, et jusqu'où des normes s'imposent-elles ?

### L'inflation normative

Il y a différents enjeux à penser la vie des normes. Le premier relève d'une expérience banale, à laquelle n'importe lequel d'entre nous se livre quotidiennement. Le constat d'une « inflation normative » tend en effet à s'imposer aux individus ordinaires comme aux universitaires, comme le montre la bibliographie croissante consacrée à ce sujet<sup>2</sup>. Dans *La Bureaucratization du monde à l'ère néo-libérale*, la sociologue et politiste B. Hibou étudie l'envahissement croissant

1 Foucault (2001), II : 75.

2 Thévenot, 1997 : 205-242, Dunn, 2005 : 173-193, Schemel et Eberwein, 2009.

de la vie professionnelle et quotidienne par la bureaucratie et montre que cette bureaucratisation n'est pas seulement le résultat des interventions des administrations étatiques mais de façon plus générale d'une conjonction de normes, de règles, de procédures, de formalités issues du monde de l'entreprise qui englobent l'ensemble de la société<sup>3</sup>. Dans un ouvrage polémique, le psychopathologiste et psychanalyste Roland Gori étudie le « poids que peuvent prendre [...] la civilisation normative des mœurs d'une société et sa manière de gouverner »<sup>4</sup>. L'inflation normative a pour résultat que l'individu hésite moins sur le choix de la norme ou de la transgression qu'il n'est soumis à une multiplicité d'injonctions normatives entre lesquelles arbitrer<sup>5</sup>.

L'inflation normative pose différents problèmes. L'un relève d'un enjeu citoyen. L. Thévenot a montré les effets politiques de ce « gouvernement par les normes », principalement la « substitution, à des autorités politiquement légitimes, de dispositifs normalisateurs et d'autorités de régulation dites indépendantes qui échappent largement au regard du politique et à sa critique »<sup>6</sup>. Mais au-delà de la critique politique, le processus normatif est tellement consubstantiel à notre expérience quotidienne qu'il tend à fondre les normes dans les choses qui nous entourent et semble conférer autonomie et vie aux normes qui nous gouvernent, selon des mécanismes mis au jour par L. Thévenot :

La profusion des instruments de repérage standard, depuis la normalisation et la certification des objets et services d'usage familial jusqu'au *benchmarking* planétaire, souligne l'importance de ce gouvernement par les normes dans notre économie politique contemporaine, et réclame de prolonger notre analyse vers l'*objectif*, terme entendu comme orientation d'un plan d'action et comme impartialité d'un rapport sur les faits. L'autorité légitime a été déplacée et distribuée dans des choses, rendant difficile son appréhension et sa mise en question puisqu'elle s'impose au nom du réalisme et perd sa visibilité politique.<sup>7</sup>

L'objet de ce numéro est ainsi de prendre au sérieux la vie des normes dans toutes les étapes de leur développement. Cela rend nécessaire d'examiner des « formes de vie » sous de multiples formes, en concevant le terme de normes sous toutes ses appréhensions possibles. La dissémination des multiples formes de normativité conduit à étudier les phénomènes de constitution, de tension, de concurrence et de conflits des normes tout en envisageant de possibles entrelacements ou articulation de normes. L'extension des normes entraîne-t-elle leur plasticité ? Ce numéro examine des situations très différentes selon des points de vue empruntés à diverses disciplines (littérature française, italienne, espa-

3 Hibou, 2012.

4 Gori, 2013 : 14.

5 Ce qui contribue à l'accélération du temps social analysée par Harmut, 2010.

6 Thévenot, 1997 : 205-242 ; la citation qui en résume le propos est tirée de Thévenot, 2010 : 13.

7 Thévenot, 2010 : 13-14.

gnole, américaine, histoire, civilisation). Les différents dossiers composant ce numéro sont présentés ci-dessous.

## Constitution des normes : affirmation, consécration et renouvellement de l'autorité en littérature

Comment l'autorité vient-elle aux œuvres et aux auteurs en littérature ? Le numéro s'ouvre sur une question qui permet d'examiner à la fois une forme de normativité singulière et le processus d'invention normative. La quête d'autorité se réfère-t-elle toujours au passé ou peut-elle se concevoir dans un rapport dialectique avec le passé et d'ouverture vers le futur ? Peut-on même envisager un aspect paradoxalement créateur de l'autorité ?

Ce qui fait autorité apparaît d'abord un peu mystérieux, selon la définition négative qu'en donne Hannah Arendt comme ce qui s'oppose « à la fois à la contrainte par la force et à la persuasion par arguments » :

[L]’autorité exclut l’usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l’autorité proprement dite a échoué. L’autorité, d’autre part, est incompatible avec la persuasion qui présuppose l’égalité et opère par un processus d’argumentation.<sup>8</sup>

L'autorité est du coup apparue au xx<sup>e</sup> siècle comme un « concept décrié » selon Christine Baron « dans la mesure où il semble renvoyer à la fois à une soumission impliquant une relation hiérarchique, et à un état de fait indiscuté qui ne supposerait plus que l'on réfléchisse au rapport entretenu à une tradition littéraire qui 'fait autorité' »<sup>9</sup>. Le deuxième élément dans la conception traditionnelle de l'autorité consiste ainsi à l'envisager, toujours avec Hannah Arendt, comme quelque chose qui vient d'un passé sanctifié par la tradition<sup>10</sup>.

Pourtant si l'on revient sur le constat également désormais classique – et accordé par Arendt – de la « crise de l'autorité », cela sous-entend que l'autorité au sens politique ou l'auctorialité au sens littéraire sont des processus qui ont une histoire, inévitablement ponctuée de croissances et de crises. Par ailleurs, nombreux dans le champ de la critique littéraire sont ceux qui notent la « validité paradoxale d'une notion dont la théorie de la littérature, malgré toute sa portée anti-idéaliste aux temps contemporains, ne se débarrasse pas facilement »<sup>11</sup>. Les contributions rassemblées dans ce numéro montrent comment la construction du statut de l'auteur est une quête – une conquête – d'autorité. Dans le sillon ouvert par Pétrarque, différents auteurs assoient leur autorité aux Temps Modernes : Du Bellay, Louise Labbé, Góngora. Les Goncourt renégo-

8 Arendt, 1991 : 123.

9 Baron, 2010 : 86.

10 Arendt, 1991 : 163-164 notamment.

11 Sur la crise et la validité conjointes de l'autorité, voir Bouju, 2010 : 9. On retrouve cette position dans l'article de Katja Hettich (« Auteurs positivistes et autorité affective : la pitié tragique dans *Germinie Lacerteux* (Jules et Edmond de Goncourt, 1864) » publié dans ce numéro.

cient l'autorité littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle. L'autorité des œuvres étudiées réside-t-elle alors, pour utiliser les termes de Ch. Baron, « dans ce pouvoir de constituer le champ qu'elles transforment au lieu de s'y insérer »<sup>12</sup> ?

Ch. Baron s'appuie pour cela sur le célèbre article de Foucault (« Qu'est-ce qu'un auteur ? ») consacré à l'émergence d'un nouveau type d'auteur au XIX<sup>e</sup> siècle, des auteurs que Foucault nomme des « fondateurs de discursivité » (Marx ou Freud par exemple) et qu'il distingue des auteurs littéraires ou scientifiques<sup>13</sup>. Là encore, l'analyse de Foucault ne peut donc être reprise *stricto sensu*. L'intérêt réside dans la nouvelle perspective qui est ouverte et dans le renouvellement qu'elle permet concernant la compréhension de l'autorité. Celle-ci devient paradoxalement le moyen de commencer quelque chose. Christine Baron, s'appuyant sur Myriam Revault d'Allonnes et sur Hans-Georg Gadamer, écrit ainsi :

[L]’autorité ne saurait se réduire à l’obéissance automatique à des modèles mais elle comporte cette dimension d’autofondation qui pousse une pensée à se donner elle-même le principe constitutif de son ordre, c’est-à-dire sa propre légitimité dans un concept moderne.<sup>14</sup>

Bref, il faut distinguer une « autorité référence à un passé incontesté – la révérence pour les Anciens – et une autorité porteuse de valeurs nouvelles qui, sans occulter la prééminence, en fait l'occasion d'un renouvellement »<sup>15</sup>.

Certes, il faut se garder de céder à l'anachronisme. Mais le moment littéraire porté par les auteurs de la Renaissance paraît du coup particulièrement intéressant car il permet d'observer une articulation et une circulation entre ces deux conceptions de l'autorité littéraire. Les contributions à ce numéro mobilisent un appareil théorique innovant pour montrer que la consécration de l'auteur passe par deux mouvements complémentaires : la mise en œuvre de la singularité de l'auteur et son inscription dans un groupe donné (ce que les différents auteurs nomment « sodalisation »).

## Croissance des normes : conflits et concurrence de normes

Un groupe qui serait tout simplement centripète et harmonieux, une pure et simple « réunion », non seulement n'a pas d'existence empirique, mais encore ne présenterait pas de véritable processus de vie<sup>16</sup>.

Le dossier consacré aux conflits de normes rassemble trois contributions relevant de la discipline historique. Le temps long des époques médiévale et moderne, du VI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, constitue un bon lieu d'observation

12 Baron, 2010 : 88.

13 Foucault, 2001, I : 817-837.

14 Baron, 2010 : 88.

15 *Ibid.* : 89.

16 Simmel, 1999 [1908] : 266.

car il est caractérisé par une pluralité de normes, d'instances normatives, et même de droits et de juridictions. L'omniprésence des normes religieuses dans les sociétés européennes de cette époque offre de ce point de vue un écho à l'extension normative qui caractérise nos sociétés contemporaines tandis que la complexité des conflits et ajustements juridiques et l'importance accordée aux situations locales offrent une perspective sur les processus contemporains de la construction européenne ou de la mondialisation.

L'invention normative a pour corollaire l'articulation de l'ancien et du nouveau, la diversification et la dissémination des multiples formes de normativité. Ceci conduit à étudier les phases de croissance des normes sous l'angle de la tension, de la concurrence et du conflit. Le thème du conflit s'impose pour plusieurs raisons. La première est que l'existence même du conflit suppose la pluralité des normes. Qu'on ne puisse pas identifier un seul ensemble normatif implique de ne pas étudier simplement la norme dans sa relation avec la transgression et de restituer de façon complexe les situations. La seconde raison est que le conflit a longtemps été perçu par la philosophie et la sociologie sous l'angle du désordre, comme un moment pathologique à éliminer (F. Tonnies et, de façon plus nuancée, É. Durkheim). Il a aussi été envisagé comme un moteur de changement social (G. W. F. Hegel, K. H. Marx, A. Touraine), voire comme une forme d'interaction qui permet régulation et intégration sociales (G. Simmel, M. Weber, J. Freund, A. Honneth)<sup>17</sup>. Récemment Axel Honneth a contribué au renouvellement de l'horizon conceptuel du conflit, en faisant de celui-ci un élément essentiel de la lutte pour la reconnaissance. Analysé dans sa complexité, le conflit échappe ainsi au seul motif des intérêts économiques et devient étroitement associé à des formes symboliques et des sentiments moraux (fierté, honneur, mépris notamment)<sup>18</sup>.

Le conflit accède ainsi au statut de phénomène social normal, permanent et potentiellement créateur ou intégrateur. Julien Freund, pourtant adepte d'une définition du conflit fondée sur la violence, estime ainsi qu'il y a une rationalité du conflit, une rationalité dans le conflit<sup>19</sup>. Surtout, il envisage les conflits comme des conflits de normes ou des conflits entre règles et normes.

Selon Freund, le conflit est en effet un « phénomène social normal, au même titre que la transgression des règles » et c'est même l'existence même de normes ou de règles qui entraîne l'existence du conflit :

Ce n'est que dans une société où tout serait permis qu'il n'y aurait pas de transgression, parce qu'il n'y aurait ni règle ni interdit. Une telle société n'est cependant concevable qu'utopiquement : elle ne saurait avoir de réalité historique et sociologique.<sup>20</sup>

17 Pour une histoire conceptuelle de la notion de conflit, voir notamment Freund, 1983 : 17-61 ; Honneth, 2013 : 17-22.

18 Honneth, 2013 ; Voirol, 2007 : 255-256.

19 Pour Freund, le conflit est à la fois rationnel et irrationnel dans le sens où l'est toute action empirique. Freund, 1983 : 229-241, notamment 232.

20 Freund, 1983 : 88.

Aussi le conflit est-il non seulement pour Freund inhérent aux sociétés réelles, mais parfois salutaire : il permet de décanter « une situation enfermée dans ses confusions et ses contradictions » : « au fond, dans une société tout n'est pas entièrement régularisable. La liberté réside dans cette faille »<sup>21</sup>. Dès lors, le conflit est très souvent un conflit entre normes et règles :

La règle est un produit de conventions, et de ce fait elle est codifiable, donc repérable, ce qui veut dire que ses dispositions sont énumérables. Elle porte sur un permis et un interdit, étant donné que là où tout est permis il n'est pas besoin de règles. En raison de l'interdit qu'elle comporte elle implique une contrainte. La norme au contraire est de l'ordre de la valorisation, soit qu'elle idéalise une aspiration ou une intention, soit qu'elle donne valeur de modèle à une forme, soit qu'elle évalue la conformité d'un phénomène à ce qui se passe dans la majorité des cas (moyenne statistique). Elle n'impose donc pas nécessairement contrainte. [...] [En] général le conflit éclate parce qu'on oppose une norme à une règle, une illustration typique de ce fait étant la révolution. Celle-ci se fait en général au nom de normes de justice qu'on oppose aux règles positives et établies.<sup>22</sup>

Le cas de l'Angleterre du xvi<sup>e</sup> siècle, étudié dans ce numéro par O. Spina montre ainsi que le partage des mêmes normes religieuses n'est en rien une garantie contre l'absence de conflits. Le conflit se déplace vers l'identité de ceux ayant le pouvoir d'édicter les normes et la définition précise des règles d'application des normes.

Mais, ajoute Freund, le mouvement même de la vie sociale est celui de la création de normes nouvelles et donc, inéluctablement, du conflit de normes :

L'activité humaine ne cesse de modifier le milieu environnant, par conséquent de susciter d'autres règles et de nouvelles normes suivant les exigences du développement des sociétés. S'il en est ainsi [...] on ne saurait réduire la vie sociale à une seule norme ni la faire procéder d'une norme unique. Le normal implique au contraire d'instituer une pluralité de normes, qui peuvent être contradictoires entre elles si la situation à laquelle il faut faire face l'est elle-même. D'où la possibilité d'un conflit entre [...] normes concurrentes. [...] Pas plus qu'il n'y a de règle des règles, il n'y a pas de norme des normes ni de norme fondamentale qui gouvernerait les autres normes.<sup>23</sup>

Christophe Archan étudie ainsi dans le dossier l'adoption de normes juridiques venues de l'extérieur au moment où le christianisme s'est développé en Irlande au Haut Moyen Âge et les règles adoptées à cette occasion pour procé-

21 Freund, 1983 : 88-89.

22 Freund, 1983 : 90.

23 Freund, 1983 : 90-91.



der à un ajustement du droit chrétien et du droit coutumier. Enfin Pierre Prétou analyse un conflit généralisé portant à la fois sur les normes et les règles lors de la reconquête française de la Guyenne au xv<sup>e</sup> siècle. L'affrontement de deux droits (anglo-gascon d'un côté, valois de l'autre) est l'occasion d'un conflit à de multiples échelles où les différentes juridictions vont parfois jusqu'à user des règles de l'adversaire au nom même de la lutte contre les normes de l'adversaire.

## Ce que le genre fait aux normes et ce que les normes font au genre

15

Il n'y a nulle parité entre les deux sexes quant à la conséquence du sexe. Le male n'est mâle qu'en certains instans, la femelle est femelle toute sa vie ou du moins toute sa jeunesse [...]<sup>24</sup>

Le volet suivant du dossier regroupe deux contributions relevant de la littérature hispanique et de la littérature américaine. Elles empruntent aussi en partie à l'histoire des idées et à l'histoire. La réflexion se déplace vers les processus normatifs dans leur relation au genre.

Ronan Ludot-Vlasak montre tout d'abord comment le genre fonctionne non seulement comme catégorie normative mais, plus généralement, comme dispositif servant à édicter des normes. Étudiant la présence de Jeanne d'Arc dans l'imaginaire américain, à travers deux textes tirés de l'oubli (une pièce de théâtre et une biographie), il analyse comment l'incarnation française du courage, de la vertu et du « patriotisme » devient, sous la plume de deux auteurs masculins, la porte-parole d'idéaux américains (tantôt les idéaux jeffersoniens, tantôt les valeurs wilsoniennes d'un internationalisme sous influence américaine). L'individu Jeanne, une femme « hors normes » selon sa biographe Colette Beaune, est à l'évidence fort absente de ce processus de mythologisation<sup>25</sup>. Si familiers qu'ils soient d'un tel processus, à l'œuvre dans le roman national français, les lecteurs ne manqueront cependant pas d'être étonnés de découvrir en l'épopée de Jeanne une prophétie républicaine ! Plus profondément, il ressort de cette étude que c'est bien l'identité de genre à la fois exceptionnelle et incertaine de la Pucelle qui fait d'elle un réceptacle idéal d'invention idéologique et normative. Le vide ainsi suscité par l'incertitude rend la figure de Jeanne propice à l'investissement mythologique sous diverses formes. La confrontation d'un passage de C. Beaune s'attachant à restituer ce que fut l'expérience de la personne Jeanne, et d'un passage de l'article de R. Ludot-Vlasak montre à quel point le cas Jeanne d'Arc suscite la normativité :

L'aventure de Jeanne d'Arc est une extraordinaire revendication d'autonomie personnelle et féminine. [...] Même si Jeanne n'envisageait

<sup>24</sup> Rousseau, 1969 : 697 (l'orthographe du texte a été respectée).

<sup>25</sup> « Jeanne, Claude, des femmes hors normes », in Beaune, 2008 : 223-236.



pas du tout d'étendre aux autres femmes le rôle à part qu'elle s'était attribué, même si elle pensait être une exception voulue par Dieu et non un modèle, elle symbolise aujourd'hui pour nombre d'historiennes la résistance à l'ordre masculin.

Jeanne n'est pas à sa place dans cet environnement masculin, la pièce et la biographie légitiment donc le partage hétéronormatif de l'espace (c'est l'exception qui confirme la règle) et suggèrent par là-même un désir de préserver une forme de cohérence au sein d'une construction du genre. En effet, Jeanne introduit de l'incohérence et de la discontinuité car elle remet en cause les genres « intelligibles » [...] <sup>26</sup>

Florence Dumora décrit, de son côté, une entreprise inverse : la prise de parole par une auteure, María de Zayas, et par les narratrices à qui elle donne vie dans un livre de nouvelles *Desengaños amorosos* (1647), et la production d'un discours de défense féminine visant à la refonte d'un état matrimonial qui livre les femmes à la cruauté et à la violence de leurs époux. La structure narrative emboîtée du récit en un récit-cadre et dix sous-récits en forme de désenchantements amoureux et de professions de foi pro-féminines mettent en lumière la décision originelle d'écrire, de restituer des expériences de vie et de donner à la parole toute sa dimension d'instrument de pouvoir : comme l'écrit F. Dumora « dans ces nouvelles, seule la femme parle ». Ces expériences malheureuses, cruelles et tragiques élaborent en creux un discours sur le mariage idéal et fidèle à la doctrine chrétienne. Un des apports de l'article est dès lors d'exposer le nœud de raisons permettant des interprétations différenciées de l'œuvre. Dans une société et un cadre juridique à ce point dominés par les hommes, les femmes, lorsqu'elles entreprennent de se défendre, reproduisent et réaffirment inmanquablement – même si ce n'est que partiellement – les normes dominantes correspondant à leur identité dominée de genre : pour se protéger de la violence masculine, elles se présentent « dans tout l'éclat d'une beauté naturelle rehaussée d'atours raffinés », se décrivent en victimes condamnées au silence et revendiquent les vertus religieuses quand les hommes se réclament de l'honneur pour justifier leurs exactions. On comprend dès lors, comme le rappelle F. Dumora, que certaines critiques de l'œuvre l'aient qualifiée de conservatrice. Que privilégier alors dans l'interprétation ? Les normes de genre ainsi réaffirmées ou le geste qui bouscule les normes de prise de parole ? F. Dumora fait un pas de côté salutaire dans le débat – probablement sans fin – visant à déterminer s'il agit d'une œuvre proto-féministe. Notant que María de Zayas vise à s'adresser à la fois aux femmes (pour les « débarrasser [...] d'un carcan atavique ») qu'aux hommes (pour les convaincre « que leur discours est si puissant qu'il a créé une image de la femme qui occulte la réalité tout en les dédouanant de leurs propres turpitudes »), elle souligne l'aspect profondément relationnel des normes de genre.

26 Beaune, 2008 : 236.

Ces deux articles apportent ainsi un éclairage singulier aux propos des anthropologues Irène Théry et Pascale Bonnemère qui proposent « de considérer que *le genre est une modalité des relations, et non un attribut des personnes* » et donc d'appréhender « les personnes sexuées non à partir d'un ensemble de propriétés et d'attributs substantiels et quintessentiels censés les définir ontologiquement », mais à partir des « *modes d'action et de relations* » qui les lient spécifiquement<sup>27</sup>. Après les exemples tragiques fournis par les *Desengaños amorosos*, leur parole résonne de façon singulière, inspirante et optimiste :

Admettre que la distinction masculin/féminin modalise des relations sociales permet de rendre compte d'un fait universel, et pourtant étrangement oublié dans nos propres sociétés : loin de n'organiser que des relations de *sexe opposé*, le genre organise simultanément des relations *de même sexe*, de *sexe indifférencié*, et même *de sexe combiné*. À la croisée de ce tissu relationnel complexe, un homme ou une femme a beau n'être que d'un sexe, il n'en participe pas moins d'un monde commun sexué dans lequel la distinction masculin/féminin – adverbiale, normative, relative et relationnelle – est d'abord une référence commune à tous ceux qui partagent une même vie sociale. Elle permet à ceux qui s'y réfèrent de n'être jamais enfermés dans l'autarcie d'une « identité de genre » comme s'ils étaient relégués dans une moitié d'humanité.<sup>28</sup>

## Contre la norme : faire éclater les cadres

Avec les deux articles qui suivent, la norme n'est plus envisagée ni dans sa dimension littéraire « d'autorité » ni dans sa dimension historique de conflits de normes. Le changement qui s'opère est double : changement disciplinaire tout d'abord puisque le champ herméneutique est celui des arts visuels, et changement d'époque puisqu'on passe à l'ère résolument contemporaine (xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles). La dimension avant-gardiste de l'art informel, qui s'inscrit en rupture par rapport à toute l'histoire de la représentation picturale, et par ailleurs, les films de la péruvienne Claudia Llosa, transgressifs dans leur contenu diégétique et servis par un cadrage subtil (de la fragmentation du corps féminin à sa libération et son apothéose), invitent davantage à l'étude de la transgression des normes plutôt qu'à l'analyse de leurs fondations ou de leurs conflits.

Dans le cas de l'art informel, il s'agit d'un véritable ébranlement dans l'ordre des représentations, qui peut désorienter et exige temps et réflexion pour passer du « voir » au « savoir », pour reprendre les termes de Didi-Huberman<sup>29</sup>, qui rappelait utilement que, depuis Freud, le sujet est désormais pensé en déchi-

27 Théry et Bonnemère, 2008 : Avant-propos : 9-10.

28 *Ibid.* : 10.

29 Didi-Huberman, 1990.

rure et non plus en clôture. C'est ainsi qu'éclatent les anciens cadres, au propre comme au figuré. L'ancienne définition de l'image fournie par Platon<sup>30</sup>, comme image naturelle, synonyme d'ombre ou de reflet, origine mythique de la peinture, a été dépassée au cours de l'histoire et plus particulièrement à l'ère contemporaine par une progressive prise de distance entre le signifiant et son référent. Les avant-gardes surréalistes et cubistes, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, avaient déjà tourné le dos à la *mimesis* intronisée lors de sa lointaine apparition dans les reproductions pariétales de la préhistoire, et ayant connu de nombreuses codifications successives, en particulier celle de la perspective<sup>31</sup>, « forme symbolique d'une vision du monde qui serait rationalisée par Descartes et formalisée par Kant »<sup>32</sup>. Mais l'art informel va plus loin : également tributaire du contexte socio-historique (bouleversements produits par la guerre civile espagnole et la seconde guerre mondiale), il « abolit l'objet et l'espace qui l'entoure » et refuse la contrainte de l'image, « pour que se réalise un nouvel espace pictural. » L'article de Martine Heredia<sup>33</sup> se consacre à deux artistes espagnols animés des mêmes intentions, mais aux approches différentes. Ainsi, « Antoni Tàpies *vide* l'espace pour que la matière domine, produisant une peinture sans image, alors qu'Antonio Saura part au contraire des images pour les détruire. » Utilisant des matériaux pauvres, préférant les toiles de grand format et rejetant le traditionnel pinceau pour user de la truelle et des doigts, la peinture recherche une anti-esthétique : pour Tàpies, la matière est matrice au sens où elle donne naissance à la forme, et chez Saura, les schémas figuratifs de départ sont déformés jusqu'à la dissolution.

Après la réhabilitation de la matière, c'est en quelque sorte celle de la chair qui prévaut dans les films de Claudia Llosa. La relation d'analogie, en effet, n'est pas gommée dans un cinéma où « l'effet de réel » est accentué au contraire par la recomposition fictionnelle d'un épisode historique contemporain ayant durablement traumatisé individus et collectivités paysannes du monde andin : les exactions, viols et massacres perpétrés par les guérilleros du Sentier lumineux ainsi que par les soldats de l'armée régulière chargés de les combattre (essentiellement au cours des années 1980 au Pérou). Les effets ravageurs de la violence exercée contre les femmes font l'objet d'une délicate description de la protagoniste de *La Teta asustada* (*Fausta* dans sa traduction française, 2009), qui a pour interprète Magaly Solier, révélée au cinéma par la cruelle fable de *Madeinusa* (2005). Dominique Casimiro analyse dans son article comment le « corps sacrifié et profané de la femme andine » sort enfin du hors-champ où il était confiné, recadré par une caméra qui conteste les normes édictées et appliquées si longtemps par les hommes. Le cadre mutilant (technique du surcadre<sup>34</sup> qui fragmente la

30 Platon, 2002.

31 Panofsky, 1975.

32 Arasse, 2000 : 44.

33 Les recherches de M. Heredia sur le sujet ont donné lieu à la publication d'un ouvrage : Heredia, 2013.

34 Se reporter à l'opposition désuète mais célèbre d'André Bazin pour opposer le cadre, centripète, et l'écran, centrifuge. Bazin 1994 : 160. Pour l'image mi-subjective, présente dans le film, voir l'analyse de Deleuze, 1991 : 106. Pour le surcadre, que C. Metz nomme plaisamment le « rectangle au carré », voir Metz, 1991 : 71.

vision) devient exaltation (« érotisme cosmique » de la femme-paysage, dont les blessures peuvent enfin cicatriser). Les films envisagés transgressent ainsi la norme sociale d'un machisme séculaire, avec laquelle l'auteur établit le parallèle de l'outil formel du cadrage, lequel est synonyme d'enfermement puis de libération.

Françoise Heitz

Université de Reims Champagne-Ardenne, EA 4299 CIRLEP

19

Yann Philippe

Université de Reims Champagne-Ardenne,  
UMR 8168 CENA & EA 4299 CIRLEP

## Œuvres citées

- ARASSE, Daniel (2010) : *On n'y voit rien. Descriptions*. Paris : Denoël.
- ARENDT, Hannah (1992) : « Qu'est-ce que l'autorité ? ». *La crise de la culture*. Paris : Gallimard.
- BARON, Christine (2010) : « Autorité, Auctorialité, Commencement », in Bouju, Emmanuel (dir.), *L'Autorité en littérature*. Rennes : PUR.
- BAZIN, André (1994) [articles 1958-1962] : *Qu'est-ce que le cinéma ?* Paris : Cerf, coll. « 7<sup>e</sup> art ».
- BEAUNE, Colette (2012) [2008], *Jeanne d'Arc, Vérités et Légendes*. Paris : Perrin.
- BOUJU, Emmanuel (2010) : « Quoi ? L'autorité », Avant-propos, in Bouju, Emmanuel (dir.), *L'Autorité en littérature*. Rennes : PUR.
- DELEUZE, Gilles (1991) [1983] : *L'Image-mouvement. Cinéma 1*. Paris : Éditions de Minuit.
- DIDI-HUBERMAN, Georges (1990) : *Devant l'image*. Paris : Minuit.
- DUNN, E. C. (2005) : « Standards and person-making in East Central Europe », in A. Ong et S.J. Collier (dir.), *Global Assemblages, Technology, Politics and Ethics as Anthropological Problems*, Oxford: Blackwell.
- FOUCAULT, Michel (2001) : *Dits et écrits 1954-1988, I et II* (Defert, Daniel, Ewald François, dir.). Paris : Gallimard.
- FREUND, Julien (1983) : *Sociologie du conflit*. Paris : PUF.
- GORI, Roland (2013) : *La Fabrique des imposteurs*. Paris : Les Liens qui Libèrent.
- HEREDIA, Martine (2013) : *Tàpies, Saura, Millares, L'art informel en Espagne*. Presses Universitaires de Vincennes, coll. « Esthétiques hors-cadre ».
- HIBOU, Béatrice (2012) : *La Bureaucratisation du monde à l'ère néo-libérale*. Paris : La Découverte.
- HARMUT ROSA (2010) : *Accélération : Une critique sociale du temps*. Paris : La Découverte.
- HONNETH, Axel (2013) [2000] : *La lutte pour la reconnaissance*. Paris : Gallimard.
- METZ, Christian (1991) : *L'Énonciation impersonnelle ou le site du film*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- PANOFSKY, Erwin (1975) : *La perspective comme forme symbolique*. Paris : Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », préface de Marisa Dalai Emiliani, traduction sous la dir. de Guy Ballangé.
- PLATON (2002) : *La République*. Paris : Garnier Flammarion.

- ROUSSEAU, Jean-Jacques : *Émile, Œuvres complètes*, IV. Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade » (1969).
- SCHEMEIL, Yves, EBERWEIN, Wolf-Dieter (dir.) (2009) : *Normer le monde*. Paris : L'Harmattan.
- SIMMEL, Georg (1999) [1908] : *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, (trad. L. Deroche-Gurcel & S. Muller). Paris : PUF.
- THÉRY, Irène, BONNEMÈRE, Pascale (dir.) (2008) : *Ce que le genre fait aux personnes*. Paris : EHESS.
- THÉVENOT, Laurent (1997) : « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », in B. Conein et L. Thévenot (dir.), *Cognition et information en société*. Paris : Éditions de l'EHESS.
- THÉVENOT, Laurent (2010) : « Autorités et pouvoirs à l'épreuve de la critique : l'opprimant du « gouvernement par l'objectif », publié en italien dans *Rassegna Italiana di Sociologia*, n° 4 (trad. par N. Giusti et L. Centemeri) et disponible en français ici (récupéré le 15 mars 2014): <http://desarrollo.sociologia.uahurtado.cl/wp-content/uploads/2012/01/Laurent-Thevenot-Autorites-et-pouvoirs-a-l-epreuve-de-la-critique.pdf>).
- VOIROL, Olivier (2007) : « Axel Honneth et la sociologie. Reconnaissance et théorie critique à l'épreuve de la recherche sociale », in A. Caillé (dir.), *La quête de reconnaissance, nouveau phénomène social total*. Paris : La Découverte : 243-2.